

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1874.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que plusieurs projets de lois soumis en ce moment aux délibérations de la Chambre doivent amener de notables changements au projet de Budget de la Dette publique pour 1874, le Gouvernement n'a pas voulu retarder la présentation de ce Budget, afin de satisfaire au vœu de l'article 1^{er} de la loi de comptabilité. Il se réserve toutefois de proposer ultérieurement les modifications qu'il y aura lieu d'y introduire.

Les crédits inscrits au projet de Budget de 1874, s'élèvent ensemble à la somme de fr. 47,922,600 79

Les crédits alloués pour l'exercice précédent ne montent qu'à 47,768,600 79

Il en résulte pour l'exercice 1874 une différence en plus de 154,000 »

Mais, si, l'on tient compte de la réduction que subira le crédit relatif au minimum d'intérêt, dans le cas probable d'une reprise par l'État du chemin de fer de l'Ourthe et de l'embranchement de Bastogne, soit une somme de . . . 520,000 »

les modifications au Budget de 1874 se traduisent par une diminution de 366,000 »

Il importe de constater encore que la seule augmentation réelle que renferme le Budget de 1874 est celle de 22,000 francs, qui porte sur le crédit relatif aux pensions.

D'autre part, les augmentations, ensemble d'une somme de 200,000 francs, qu'ont subies les crédits relatifs aux fonds de dépôt (chapitre III, articles 21 à 23) ne constituent pas une charge nouvelle pour le Trésor; les dépenses qu'ils sont destinés à couvrir sont compensées par une augmentation de produit qui figure au Budget des Voies et Moyens; on peut donc en conclure qu'en réalité le Budget de 1874 présente, sur celui de l'exercice 1873, une diminution de 566,000 francs.

Les modifications apportées au Budget sont justifiées par les explications suivantes :

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

Crédits alloués pour 1873 fr. 36,202,484 39

Crédits demandés pour 1874 36,134,484 39

DIMINUTION POUR 1874. . . . fr. 68,000 »

Cette diminution porte exclusivement sur le crédit relatif au minimum d'intérêt. Elle forme la différence entre les augmentations et les diminutions afférentes à chacune des lignes de chemin de fer.

Ces dernières s'appliquent aux lignes suivantes :

Chemin de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse.	fr.	5,000	»
— de Lierre à Turnhout		50,000	»
— de Tongres à Bilsen.		53,000	»
TOTAL.		fr.	88,000 »

La seule augmentation porte sur le chemin de fer de Lichtervelde à Furnes; elle s'élève à.

20,000 »

Diminution sur l'ensemble du crédit.

fr. 68,000 »

Voici la destination du crédit de 1,535,000 demandé pour l'exercice 1874 :

Chemin de fer de la Flandre Occidentale	fr.	180,000	»
— l'Entre-Sambre-et-Meuse		155,000	»
— Manage à Wavre		160,000	»
— Lierre à Turnhout		90,000	»
— Lichtervelde à Furnes		200,000	»
— Tongres à Bilsen		20,000	»
— Tongres à Glons		20,000	»
Ligne de l'Ourthe	a)	450,000	»
Embranchement de Bastogne.	a)	70,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
TOTAL.		fr.	1,535,000 »

Dans le relevé qui précède, ne se trouvent point comprises les lignes de Virton et de Maeseyk qui jouissent du bénéfice d'un minimum d'intérêt, et dont il n'est pas encore possible de prévoir l'époque d'ouverture. Si ces lignes étaient ouvertes en 1874, l'État serait en mesure de remplir ses engagements, le crédit affecté aux dépenses de l'espèce n'étant pas limitatif.

On évalue les dépenses qu'il y aurait lieu de faire de ce chef, au maximum de 275,000 francs pour la ligne de Virton, et de 150,000 francs pour la ligne de Maeseyk.

L'état formant l'annexe n° 7 du projet de Budget fait connaître les sommes payées pendant les années 1866 à 1871, du chef du minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

a) Ainsi qu'on l'a dit plus haut, ces deux parties de crédits deviendront probablement inutiles.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1871-1872 pour les dettes à 3 et à 4 1/2 %, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES d'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employés et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
5 p. 0/0.	août 1871.	292,574 »	725,027 »	1,015,401 »	1,039,509 56	1,015,401 »	»	
	février 1872.	292,574 »	738,627 »	1,031,001 »	1,033,355 22	1,031,001 »	»	
	août 1872.	292,574 »	754,422 »	1,046,796 »	1,065,517 32	1,046,151 05	844 97	
4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} sér.	nov. 1871.	138,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1872.	138,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1871.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1872.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1871.	355,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1872.	355,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1871.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1872.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1871.	140,452 50	»	140,452 50	»	»	140,452 50	
	mai 1872.	140,452 50	»	140,452 50	»	»	140,452 50	
— 6 ^e sér.	mai 1871.	»	»	»	»	»	(1) 53,254 75	
	nov. 1871.	192,555 75	1,502 75	195,856 50	»	»	195,856 50	
	mai 1872.	195,040 75	1,502 75	195,245 50	»	»	195,245 50	
		5,208,146 41	2,234,274 »	5,442,420 41	5,156,182 10	5,092,555 03	2,583,122 13	
		A AJOUTER . . . fr.		(1) 53,254 75				
		ENSEMBLE . . . fr.		5,475,675 16	TOTAL ÉGAL fr.	5,475,675 16		

(1) Complément du fonds d'amortissement afférent au semestre échu le 1^{er} mai 1871, de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, et dont le montant n'a pu être versé au Trésor qu'en 1872.

Après l'emploi du fonds d'amortissement afférent au semestre échu le 1^{er} août 1872, le capital primitif de la dette à 3 p. %, qui s'élevait à 58,474,800 francs, se trouvait réduit à . . . fr. 7,117,000 (a)

a) Le capital de fr. 51,357,800, racheté par l'action régulière de l'amortissement, a coûté, y compris les intérêts échus bonifiés par le Trésor, une somme effective de fr. 40,763,826 36 c.

REPORT. . . . fr. 7,117,000 »

mais l'article 3 de la loi du 18 décembre 1872 (*Moniteur*, n° 334) ayant annulé, par suite de sa transformation en une rente sans expression de capital, la rente inscrite sur le grand-livre de cette dette, au nom du duc de Wellington, prince de Waterloo, au capital de 1,484,000 »

le capital restant de la dette à 3 p. % ne s'élèverait plus qu'à. 5,633,000 »

En vertu de l'article 1^{er} de la loi précitée du 18 décembre 1872, et de l'arrêté royal du même jour, le remboursement au pair des titres représentant ce capital s'effectue depuis le 21 décembre dernier.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Les différences en plus ou en moins qu'a subies l'article relatif aux pensions, se traduisent par une augmentation de 22,000 francs sur l'ensemble du crédit.

Les diminutions, qui montent ensemble à 83,000 francs, portent sur les pensions civiles, militaires et celles du Département de la Justice. — Quant aux augmentations, qui s'élèvent à 105,000 francs, elles proviennent des pensions de la marine (militaires), des pensions du Département des Travaux publics et des pensions ecclésiastiques.

L'augmentation demandée pour le Département des Travaux publics (70,000 francs), résulte de l'accroissement considérable du personnel des diverses administrations qui y ressortissent, et de la progression des admissions à la retraite. Cette progression est telle que, pendant l'année 1872, il a été accordé des pensions pour une somme de plus de 90,000 francs, tandis qu'on n'en avait liquidé l'année précédente que pour 40,000 francs. Quant aux pensions ecclésiastiques, l'augmentation de 30,000 francs réclamée est due à l'infériorité des extinctions et à l'amélioration des traitements, à partir du 1^{er} janvier 1863.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Les trois crédits qui figurent à ce chapitre ont été augmentés ensemble d'une somme de 200,000 francs. Cette augmentation, qui est compensée, ainsi qu'on l'a dit plus haut, par une augmentation au Budget des Voies et Moyens, est le résultat du développement qu'ont pris les services relatifs aux cautionnements et aux consignations.

Ainsi, pour ne parler que des cautionnements, ceux-ci se sont accrus considérablement par la cession de chemins de fer faite à l'État par la compagnie des Bassins houillers du Hainaut, et s'accroîtront probablement encore par des cessions de l'espèce qui sont soumises à l'approbation de la Législature.

Les cautionnements des remplaçants, les consignations, ainsi que les cautionnements qui y sont assimilés, suivent également une marche ascendante assez accentuée.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de 1874 comparé à celui de l'exercice précédent.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1874.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1874.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		SUR L'ENSEMBLE.	
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette	36,202,085 15	399 24	36,202,484 39	36,134,085 15	399 24	36,134,484 39	"	68,000 "	"	"	"	68,000 "
II.	Rémunérations	9,803,000 "	560,116 40	10,363,116 40	9,828,000 "	557,116 40	10,385,116 40	25,000 "	"	"	3,000 "	22,000 "	"
III.	Fonds de dépôt	1,203,000 "	"	1,203,000 "	1,403,000 "	"	1,403,000 "	200,000 "	"	"	"	200,000 "	"
	TOTAUX. . . fr.	47,208,085 15	560,515 84	47,768,600 79	47,365,085 15	557,515 64	47,922,600 79	225,000 "	68,000 "	"	3,000 "	222,000 "	68,000 "
								EN MOINS : fr. 157,000 "		EN MOINS : fr. 3,000 "			
AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.													154,000 "

PROJET DE LOI

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme de *quarante-sept millions neuf cent vingt-deux mille six cents francs septante-neuf centimes* (fr. 47,922,600 79 c^{ts}), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			
		CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.	
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
		des intérêts.	de l'amortissement.		
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Service de la dette.</i>					
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842	5,408,990 78	"	5,408,990 78	5,408,990 78
2	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. % décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,040,000 "	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	255,000 "	2,295,000 "	2,295,000 "
	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,495,888 20	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	277,320 91	2,775,209 11	
5	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	5,057,882 50	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	337,542 50	5,375,425 "	
	Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	6,565,560 50	"		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	707,284 50	7,072,845 "	
À REPORTER. . . . fr.		19,458,521 98	1,577,147 91	21,015,469 89	7,703,990 78

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		
		CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total
		des intérêts.	de l'amortissement.	par dette.
	REPORT. . . . fr.	19,458,321 98	1,577,147 01	21,035,469 80
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. o/o, 4 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	2,065,295 "	"	5,294,770 "
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. o/o de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	520,477 "	
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. o/o, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	2,656,145 "	"	23,551,614 11
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. o/o de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	292,905 "	2,920,050 "
3 suits.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. o/o, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novem- bre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émis- sion de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,863,500 francs, for- mant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État et le mon- tant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1874)	3,497,685 50	"	3,886,515 "
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. o/o du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	388,631 50	
	TOTAUX. . . .	28,657,443 48	2,588,161 41	31,125,604 89
	A REPORTER. . . . fr.			31,125,604 80

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL par chapitre.																																								
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																																									
	REPORT. fr.	31,125,604 89	"																																									
4	Frais relatifs aux diverses natures de dettes.	58,000 "	"																																									
5	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1874 et au 1 ^{er} janvier 1875)	500,000 "	"																																									
6	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842 (mêmes semestres)	846,560 "	"																																									
7	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	80,106 14	"																																									
8	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 3 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"																																									
9	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 3 novembre 1842.	21,164 02	"																																									
10	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,530 "	"																																									
11	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	"	36,134,484 89																																								
12	Deuxième des 72 annuités dues pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	506,000 "	"																																									
13	Quatrième des 70 annuités (calculées à 4½ p. %, sur un capital de 12,800,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	576,000 "	"																																									
14	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,535,000 "	"																																									
15	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"																																									
16	Rentes viagères	"	309 24																																									
	CHAPITRE II. Rémunérations.																																											
17	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens. (Art. 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1870 et art. 3 de l'arrêté royal du 30 juin 1870.	2,000,000 "	"																																									
	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires.</th></tr><tr><td>Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.</td><td>15,000 "</td></tr><tr><td>— civiles</td><td>36,000 "</td></tr><tr><td>— militaires</td><td>"</td></tr><tr><td>— de l'ordre de Léopold.</td><td>"</td></tr><tr><td>Marine. — Pensions militaires</td><td>"</td></tr><tr><td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>Pensions civiles des divers Départements.</td><td></td></tr><tr><td>Affaires Étrangères</td><td>112,000 "</td></tr><tr><td>Justice</td><td>660,000 "</td></tr><tr><td>Intérieur.</td><td>400,000 "</td></tr><tr><td>Travaux publics</td><td>480,000 "</td></tr><tr><td>Guerre</td><td>70,000 "</td></tr><tr><td>Finances.</td><td>1,023,000 "</td></tr><tr><td>Cour des comptes</td><td>28,000 "</td></tr><tr><td>Pensions ecclésiastiques</td><td>525,000 "</td></tr><tr><td>Arriérés de pensions de toute nature.</td><td>0,000 "</td></tr><tr><td>7,828,000 "</td><td>55,000 "</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.	15,000 "	— civiles	36,000 "	— militaires	"	— de l'ordre de Léopold.	"	Marine. — Pensions militaires	"	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	2,000 "	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	2,000 "	Pensions civiles des divers Départements.		Affaires Étrangères	112,000 "	Justice	660,000 "	Intérieur.	400,000 "	Travaux publics	480,000 "	Guerre	70,000 "	Finances.	1,023,000 "	Cour des comptes	28,000 "	Pensions ecclésiastiques	525,000 "	Arriérés de pensions de toute nature.	0,000 "	7,828,000 "	55,000 "	7,828,000 "	55,000 "	
CHARGES																																												
Ordinaires.	Extraordinaires.																																											
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.	15,000 "																																											
— civiles	36,000 "																																											
— militaires	"																																											
— de l'ordre de Léopold.	"																																											
Marine. — Pensions militaires	"																																											
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	2,000 "																																											
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	2,000 "																																											
Pensions civiles des divers Départements.																																												
Affaires Étrangères	112,000 "																																											
Justice	660,000 "																																											
Intérieur.	400,000 "																																											
Travaux publics	480,000 "																																											
Guerre	70,000 "																																											
Finances.	1,023,000 "																																											
Cour des comptes	28,000 "																																											
Pensions ecclésiastiques	525,000 "																																											
Arriérés de pensions de toute nature.	0,000 "																																											
7,828,000 "	55,000 "																																											
18																																												
	A REPORTER. fr.	45,062,085 15	55,509 24	36,134,484 39																																								

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL. par chapitre.												
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.													
	REPORT . . . fr.	45,062,085 15	55,399 24	36,134,484 39												
19	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	10,385,110 40												
20	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires</th></tr><tr><td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . .</td><td>1,269 84</td></tr><tr><td>Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)</td><td>520 10</td></tr><tr><td>"</td><td>317 46</td></tr><tr><td>"</td><td>2,116 40</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . .	1,269 84	Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	520 10	"	317 46	"	2,116 40	"	2,116 40	
CHARGES																
Ordinaires.	Extraordinaires															
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). — ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>) . .	1,269 84															
Secours annuels (<i>jaarlyksche on- derstanden</i>)	520 10															
"	317 46															
"	2,116 40															
CHAPITRE III. Fonds de dépôt.																
21	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	800,000 "	"													
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	803,000 "	"													
22	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants (art. 72 de la loi du 3 juin 1870).	150,000 "	"	1,463,000 "												
23	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	450,000 "	"													
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.		47,365,085 15	557,515 64	47,922,600 79												

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1873.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(54)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
Service de la dette.					
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,040,000 "	"	2,205,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semest.)	"	255,000 "	
1 ^o	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,405,888 20	"	2,775,200 11
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) a)	"	277,520 91	
2 ^o	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1874).	5,037,882 50	"	5,575,425 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) b)	"	337,542 50	
3 ^o	a.	Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	6,565,500 50	"	7,072,845 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) c)	"	707,284 50	
4 ^o	a.	Intérêts du capital de 65,805,400 francs, à 4½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,065,295 "	"	5,294,770 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽¹⁾ (mêmes semest.) d)	"	329,477 "	
5 ^o	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,656,145 "	"	2,929,050 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % de ce capital ⁽²⁾ (mêmes semest.) e)	"	262,905 "	
6 ^o	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	5,407,685 50	"	5,886,515 "
	b.	Dotation d'amortissement : ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres) f)	"	388,631 50	
TOTAUX			28,537,445 48	2,588,161 41	31,125,604 89

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 312), pris en conformité la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,408,000 78	•	5,408,000 78	5,408,000 78	•	•	
2,205,000	•	2,205,000	2,205,000	•	•	
						a) Annexe n° 1.
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
25,551,614 11	•	25,551,614 11	25,551,614 11	•	•	d) Annexe n° 4.
						e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
51,125,004 80	•	51,125,004 80	51,125,004 80	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
4	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. %	1,000
	b.	Id. id. 4 —	6,500
	c.	Id. aux dettes à 4½ —	50,500
5	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1874 et au 1 ^{er} janvier 1875) . . .	
6	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. (Mêmes semestres)	
7	"	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872. (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874.)	
8	"	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	
9	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	
10	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Managé, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212.)	
11	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise par l'État, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . .	
12	"	Deuxième des 72 annuités dues pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	
13	"	Quatrième des 70 annuités (calculée à 4½ p. % sur un capital de 12,800,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a.)	
15	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	
16	"	Rentes viagères	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
31,125,004 89	"	31,125,004 89	31,125,004 89	"	"	
58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	"	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
840,560 "	"	840,560 "	840,560 "	"	"	
80,108 14	"	80,108 14	80,108 14	"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
672,330 "	"	672,330 "	672,330 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
576,000 "	"	576,000 "	576,000 "	"	"	
1,535,000 "	"	1,535,000 "	1,003,000 "	"	68,000 "	a) Annexe n° 7.
7,500 "	"	7,500 "	7,500 "	"	"	
"	399 24	399 24	399 24	"	"	
36,134,085 15	399 24	36,134,484 39	36,202,484 39	"	68,000 "	
DIMINUTION. . . . fr.				68,000 "		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000	"	2,000,000	2,000,000	"	"	
7,828,000	55,000	7,883,000 a)				a) Annexe n° 8.
			8,361,000	22,000	"	
"	500,000	500,000				
"	2,116 40	2,116 40	2,116 40	"	"	
9,828,000	557,116 40	10,385,116 40	10,363,116 40	22,000	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				22,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
21	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
22	•	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants (art. 72 de la loi du 3 juin 1870)
23	•	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
I.	56	Service de la dette
II.	60	Rémunérations
III.	62	Fonds de dépôt
		TOTAL. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
803,000 »	»	803,000 »	703,000 »	100,000 »	»	
150,000 »	»	150,000 »	100,000 »	50,000 »	»	
450,000 »	»	450,000 »	400,000 »	50,000 »	»	
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,203,000 »	200,000 »	»	

36,134,083 15	399 24	36,134,484 39	36,202,484 39	»	68,000 »
9,828,000 »	557,116 40	10,385,116 40	10,363,116 40	22,000 »	»
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,203,000 »	200,000 »	»
47,365,083 15	557,513 04	47,922,600 79	47,768,600 79	222,000 »	68,000 »
AUGMENTATION. fr.				184,000 »	

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 1.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844

(1^{re} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.

Semestre au 1^{er} mai 1872.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^{ts} , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	138,660 45	}	140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^{ts} , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	138,660 46	}	140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »		
TOTAL. fr.			281,820 91

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr. 95,442,832 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 40,078,649 78

RESTANT DU CAPITAL. fr. 55,364,182 22

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de fr. 25,500.	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL. fr.	338,690	»

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,173,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	67,483,000 »

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(3^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL. fr.	715,024 50	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872, de la dette à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

À 4 1/2 POUR CENT,

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.

Semestre au 1^{er} mai 1872.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.		331,682 »

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 5,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 63,846,400 »

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. ‰ de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869).	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. ‰ de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
---	------------

TOTAL fr.	292,905 »
---------------------	-----------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	744,000 »
--	-----------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	58,581,000 »
---------------------------------	--------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1872.*Semestre au 1^{er} mai 1872.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,576,300 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,940 75	} 195,243 50
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1872.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,576,300 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,940 75	} 195,243 50
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL. fr.	390,487	»

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1872.

Capitaux primitifs fr. 77,703,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,518,400 »

POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 7.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1831 et des lois subséquentes, pendant les années 1866 à 1871 (4).

		ANNÉES					
		1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale . . .	220,409 02	153,028 20	201,188 55	150,894 65	161,624 61	50,911 51
	l'Entre-Sambre-et-Meuse . .	161,546 77	163,078 77	161,974 06	159,440 15	154,401 "	151,770 07
	Manège à Wavre . . .	160,462 57	157,606 58	151,197 89	150,424 46	150,764 70	(¹)
	Lierre à Turnhout . . .	168,707 57	165,563 01	146,129 "	142,011 25	151,419 05	92,175 07
	Lichtervelde à Furnes . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	197,511 63	127,130 40
	Tongres à Bilsen . . .	75,000 "	75,000 "	58,682 02	50,760 87	18,904 57	(²)
	— à Ans . . .	(¹) 20,000 "	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxem- bourg par la vallée de l'Ourthe . . .	317,259 05	477,854 51	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "
	Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg . . .	"	502,054 80	550,000 "	550,000 "	550,000 "	550,000 "
	Bastogne . . .	"	"	"	9,015 99	70,000 "	70,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai .		200,000 "	200,000 "	195,257 78	200,000 "	199,520 42	200,000 "
TOTAL. . . fr.		1,560,185 48	1,892,076 77	1,914,411 10	1,851,554 05	1,885,255 88	1,471,005 94

(1) La somme pour 1866 ne constitue qu'un à-compte. Il n'a rien été payé pour les années 1867 à 1871 du chef de la ligne de Tongres à Glons; le retard provient de contestations qui se sont élevées entre les commissaires du Gouvernement et la Société du réseau des chemins de fer de l'État néerlandais, qui exploite l'adite ligne.

(2) Le chemin de fer de Manège à Wavre est exploité par l'État depuis le 1^{er} janvier 1871.

(3) Les comptes n'ont pas été produits.

(4) Voir pour les années 1863 à 1870, l'annexe n° 7 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1873.

ANNEXE AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1874.

ANNEXE N° 8.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1873.		Crédits demandés pour 1874.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	16,000	"	15,000	"	1,000
B. — civiles	"	58,000	"	56,000	"	2,000
C. — militaires	5,800,000	"	5,750,000	"	"	50,000
D. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
E. — de la marine (Militaires)	55,000	"	40,000	"	5,000	"
F. — des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	2,000	"	"
G. — ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	2,000	"	2,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
H. Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"	"
I. Justice	690,000	"	660,000	"	"	50,000
J. Intérieur	400,000	"	400,000	"	"	"
K. Travaux publics	410,000	"	480,000	"	70,000	"
L. Guerre	70,000	"	70,000	"	"	"
M. Finances	1,925,000	"	1,925,000	"	"	"
N. Cour des comptes	28,000	"	28,000	"	"	"
O. Pensions ecclésiastiques	205,000	"	525,000	"	50,000	"
P. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	7,805,000	58,000	7,828,000	55,000	105,000	85,000
	7,861,000		7,885,000		DIFFERENCE EN PLUS. 22,000	